

Procès-verbal du Conseil d'Administration

Association ROBIN DU BOIS

**tenue à 4241 Route du Col de l'Oeillon – Le Mantel – 42520 VERANNE,
le 12 juin 2021 à 17h00**

La présidence de la séance est assurée par Mr Jean-François DUPUIS.

Le secrétariat de la séance est assuré par Mme Gisèle SOUCHON

Personnes présentes :

- Marie NOWAK
- Gisèle SOUCHON
- Jeff DUPUIS
- Lionel STAUB
- Vincent RAVEL
- Yvan RUNET

Personnes absentes excusées :

- Isabelle SOLER a donné procuration à Jeff DUPUIS
- Laurence BERNON a donné procuration à Jeff DUPUIS
- Marie-France BERNON a donné procuration à Jeff DUPUIS
- Julie FAURE-LAURENT a donné procuration à Gisèle SOUCHON

Personnes invitées en spectateurs :

- Gaëlle REGUER (adhérente 2021)
- François COROMPT (adhérent 2021)

Après avoir vérifié les procurations et constaté que l'assemblée était en nombre pour siéger, le Président ouvre la séance à 17h00.

Ordre du jour de la Réunion de Bureau

Le Président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée, à savoir :

1. Certifications PEFC et FSC
2. Se mettre d'accord sur nos valeurs et notre définition de la gestion durable
3. Stratégie d'acquisition et recherche de nouvelles parcelles
4. Organisation et gestion des 9,7 ha
5. Évolution de la stratégie globale
6. Actions pédagogiques
7. Préparation aux renouvellements de mandats en fin d'année

Compte-rendu

1- **Certifications PEFC ou équivalent**

La certification PEFC a été créée par le WWF initialement pour mettre en place une éthique de gestion forestière pour les forêts tropicales. Ce label représente peu d'intérêt pour les pays européens disposant déjà de codes forestiers et son cahier des charges ne présente pas de grosses contraintes. Les contrats d'ORE que nous comptons mettre en place sur nos parcelles seront plus contraignant, Lionel nous conseille néanmoins d'adhérer à cette certification car elle pourrait nous être demandée dans le cadre de certaines subventions publiques. Il nous explique que l'adhésion se fait pour 5 ans. Les frais de dossier sont de 25 € plus 1 € par hectare de forêt possédé (ou un forfait de 40 € en dessous de 10 ha). Ce label ne représente pas un acte militant mais juste un passage obligé pour certains financements.

Lionel nous parle d'un second label FSC, peu développé en France et coûteux à mettre en place. C'est un label plus engageant que le PEFC qu'il faudra peut-être envisager, dans un autre temps, lorsque l'association sera propriétaire de nombreux hectares.

=> le Conseil d'Administration valide, à l'unanimité, l'adhésion au label PEFC.

2- **Se mettre d'accord sur nos valeurs et notre définition de la gestion durable**

Il faut se mettre d'accord sur nos valeurs et la définition que nous donnons à la gestion durable.

Au sens commun, pour être durable, une gestion doit tenir équitablement compte de 3 axes : environnemental, social, économique. C'est dans ce principe d'équilibre que nous avons inscrit, jusque-là, les actions de l'association.

Sans remettre en cause les actions passées, l'assemblée convient qu'il est important de mettre en place une réflexion autour des valeurs que souhaite défendre l'association sur le long terme. Ces valeurs seront en effet fondatrices pour l'établissement des contrats d'ORE à venir. Cette réflexion doit se faire dans un cadre organisé et va prendre un peu de temps. C'est pour ces raisons et également parce que l'on apprend en marchant que le Président propose à l'assemblée de reporter cette réflexion à l'année prochaine (le temps de nommer une commission ad hoc et de faire ratifier ses conclusions par une prochaine Assemblée Générale) et de poursuivre la mise en place des premiers contrats d'ORE en nous fiant à l'expérience du Parc Naturel Régional du Pilat (co-contractant) et de Lionel, expert forestier en action. Il propose également qu'une commission « Contrat d'ORE » soit constituée, qu'elle soit pilotée par Yvan et qu'elle comporte 10 membres maximum parmi nos adhérents.

=> le Conseil d'Administration valide, à l'unanimité, l'ensemble des propositions du Président.

3. **Stratégie d'acquisition et recherche de nouvelles parcelles**

Notre projet « Forêts du Pilat : 100 ha » prévoit l'achat, à terme, de 100 hectares répartis selon les quatre types de forêts (30 ha de type 1 : Parcelle rasée, friche-lande boisée ou jeune plantation ; 30 ha de type 2 : Mélange taillis futaie mixte ; 30 ha de type 3 : Sapinière basse densité ; 10 ha de type 4 : Sapinière haute densité). Cela définit bien le cadre de nos achats.

Par ailleurs, le droit de préférence aux voisins pour les parcelles de moins de 4 ha et le droit de préemption de la SAFER pour les parcelles cadastrées en nature de prairie nous amènent à penser qu'il faut s'orienter préférentiellement vers l'acquisition de parcelles cadastrées en nature de forêts, de plus de 4 ha et réparties un peu partout dans le parc du Pilat.

Le Conseil se pose la question de rechercher ou pas des terrains classés Natura 2000. Lionel propose de les éviter car ils sont déjà protégés, mais pas de les interdire.

=> le Conseil d'Administration valide, à l'unanimité, la stratégie d'acquisition de parcelles de plus de 4 ha, cadastrées en nature de forêts, disséminées dans tout le Pilat et de préférence hors Natura 2000.

4. **Organisation et gestion de nos 9,7 premiers hectares achetés**

Les 3 achats représentant la première tranche de notre projet « Forêts du Pilat : 100 ha » sont en cours chez le notaire de Pélussin, Maître Soubeyran, qui nous offre ses émoluments pour ces premières acquisitions. Les signatures devraient intervenir d'ici l'automne 2021. En effet, il y a des délais légaux à respecter, notamment concernant les droits de préférence ou de préemption. Grâce aux efforts et aux succès engrangés de la commission mécénat, l'association pourra avancer les coûts d'acquisition des 3 parcelles sans recourir aux prêts d'honneur auprès de certains des membres du Conseil d'Administration. Le budget de cette première tranche est complètement financé. La visibilité financière actuelle permet de penser que l'association devrait pouvoir acheter 10 à 20 hectares supplémentaires d'ici la fin 2021.

Le travail sur la parcelle de Chantal se prépare notamment en vue du camp scouts de cet été. C'est également celle dont l'état sanitaire est le plus préoccupant. Sur celle des crêts il n'y a pas d'urgence de même que sur celle de la Versanne d'après ce que nous en dit Lionel.

Jeff, qui est en train de travailler à la refonte du site internet de l'association, y propose la mise en place d'une page dédiée à chaque acquisition de l'association. Cette page serait alimentée par chaque action réalisée sur la parcelle de façon à pouvoir en suivre l'évolution à distance que l'on soit adhérent, sympathisant, partenaire ou mécène.

=> le Conseil d'Administration prend note de l'évolution de la réalisation de la première tranche du projet « Forêts du Pilat : 100 ha » et valide, à l'unanimité, la stratégie d'acquisition de prochaines parcelles de plus de 4 ha, cadastrées en nature de forêts, disséminées dans tout le Pilat et de préférence hors Natura 2000 et la création de pages dédiées au suivi parcellaire sur le nouveau site internet.

5. Évolution de la stratégie globale

Notre stratégie globale est la suivante :

- Acheter **100** hectares de forêts dans le Pilat et démarrer un 1^{er} cycle de 5 ans :
 1. Mettre en place un **Plan Simple de Gestion** (sur 20 ans)
 2. Mettre en place des contrats d'**Obligations Réelles Environnementales** (sur 99 ans) avec le Parc Naturel Régional du Pilat
 3. Entretien ces forêts selon le Plan et le contrat d'ORE.
- Revendre avec l'obligation pour le nouveau propriétaire de poursuivre le contrat d'**Obligation Réelles Environnementales**
- Acheter de nouvelles parcelles et recommencer le cycle...

A la réflexion, le Président nous alerte sur le fait que cette stratégie comporte 2 failles :

- La capacité des co-contractants publiques à faire respecter, sur le long terme, les contrats d'ORE aux futurs propriétaires,
- La remise en cause de notre rescrit fiscal en cas de reventes de parcelles acquises (considérées comme activités lucratives) qui remettrait en cause notre modèle reposant sur le mécénat d'entreprises reposant lui-même sur l'avantage fiscal lié à notre qualité d'association reconnue d'intérêt général.

Le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de considérer une évolution de stratégie qui consisterait à :

- Acheter **100** hectares de forêts dans le Pilat et démarrer un 1^{er} cycle de 5 ans :
 1. Mettre en place un **Plan Simple de Gestion** (sur 20 ans)
 2. Mettre en place des contrats d'**Obligations Réelles Environnementales** (sur 99 ans) avec le Parc Naturel Régional du Pilat
 3. Entretien ces forêts selon le Plan et le contrat d'ORE.
- Transformer ces parcelles en autant de plateformes pédagogiques disséminées dans le Pilat pour convertir les autres propriétaires à la gestion durable prônée par l'association.
- Utiliser les collectes issues du mécénat pour aider les propriétaires qui le souhaiteraient à suivre notre exemple. Nous pourrions ainsi salarier une équipe de professionnels pour apporter conseils et savoir-faire.

=> le Conseil d'Administration accepte, à l'unanimité, de considérer cette évolution de stratégie, de continuer à y réfléchir pour en débattre lors d'une prochaine Assemblée Générale.

6. Actions pédagogiques

Le stand à la Fête de la Nature de Pélussin nous a valu 23 adhésions. Nous pensons à des actions à destination des scolaires (balades thématiques...) et à tout ce qui pourrait reconnecter le grand public avec la nature en général et l'arbre et la forêt en particulier (balades pour reconnaître les plantes sauvages, les champignons, les arbres par exemple). Il faut recréer du lien entre les gens et la forêt. Il faut donc continuer à animer ce type de stand et développer d'autres actions. Le camp scout participe également de cette démarche.

=> le Conseil d'Administration valide, à l'unanimité, le développement des actions pédagogiques à destination du grand public.

7. Préparation au renouvellement des mandats à la fin de l'année.

Sur les 10 personnes membres du Conseil d'Administration, 5 arriveront au bout de leur mandat en fin d'année 2021 et remettront leur démission. Il s'agit de Lionel, Isabelle, Gisèle, Vincent et Jeff.

Le Président fait un tour de table des démissionnaires :

- Lionel STAUB, Gisèle SOUCHON, Vincent RAVEL et Jeff DUPUIS souhaitent représenter leur candidature au Conseil d'Administration mais pas au Bureau.
- Isabelle ne souhaite pas représenter sa candidature au Conseil d'Administration

Parmi les invités, François COROMPT se déclare intéressé pour présenter sa candidature au Conseil d'Administration.

Constatant alors que l'ordre du jour est épuisé, le Président lève la séance à 19h00.

Fait à VERANNE le 12 juin 2021

Le Président

Jean-François DUPUIS

La secrétaire de séance

Gisèle SOUCHON